



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gery, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Lutte contre le moustique tigre – abonnement à l'application Zzzapp

Afin de progresser dans la lutte contre le moustique tigre, une nouvelle application dénommée « Zzzapp » est présentée au Conseil Municipal.

Destinée à sensibiliser les publics aux gestes adaptés, il s'agit d'une application sur smartphone pour les habitants de la commune permettant une acculturation constante et une mobilisation continue contre les nuisances des moustiques.

Le dispositif nécessite la signature d'une convention entre la commune et le prestataire pour une durée d'un an et à un coût annuel de **600 €**.

Des communes iséroises sont déjà adhérentes et considèrent l'outil pertinent. Un rapport hebdomadaire est envoyé par les gestionnaires de l'application permettant de mieux cibler les actions sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention zzzapp de sensibilisation à la lutte contre le moustique tigre pour une durée de 1 an et pour un coût d'abonnement annuel de **600 €**.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

31 MAR. 2025

31 MAR. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Nicolas Jambot,
Secrétaire de séance

